

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0792**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à France IX Services (ex-Rezopole) pour son programme d'actions 2021 de développement et d'exploitation de noeuds d'échanges internet LyonIX sur le territoire métropolitain

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0792**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à France IX Services (ex-Rezopole) pour son programme d'actions 2021 de développement et d'exploitation de noeuds d'échanges internet LyonIX sur le territoire métropolitain

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

L'association Rezopole avait été créée en 2001 par des professionnels innovants dans le domaine de l'internet et des réseaux de communications électroniques. Rezopole a ainsi développé et exploité en particulier les nœuds d'échanges internet LyonIX sur le territoire métropolitain.

LyonIX, nœud d'échanges des flux internet (appelé IXP pour *Internet eXchange point*), est une plateforme permettant aux opérateurs, aux fournisseurs d'accès à internet, aux sociétés de services et d'applications *Web* ainsi qu'aux grands comptes privés ou publics d'échanger leur trafic internet ou d'acheter et vendre des services sur les réseaux de communications électroniques.

Physiquement, ce nœud d'échanges est situé dans un lieu où se concentrent les opérateurs de télécommunications et où arrivent leurs réseaux de fibre optique. Il se matérialise par des équipements de télécommunications (*switchs*, routeurs) faisant transiter les informations en les aiguillant et en les adressant entre les différents réseaux des opérateurs, *in fine* entre les utilisateurs.

Fort de la dynamique des acteurs économiques locaux et du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et de la Métropole de Lyon, Rezopole a pu créer plusieurs nœuds d'échanges sur l'agglomération lyonnaise et la Région AURA. Ces services permettent d'optimiser la rapidité et la fiabilité du trafic internet local. Plus de 100 entreprises ou établissements publics s'appuient aujourd'hui sur LyonIX (centre de congrès de Lyon, Hospices civils de Lyon, SDMIS, CEGID, LDLC, Akamai, APICIL, La Poste, Vicat, SFR, Bouygues Télécom, etc.)

Courant 2020, Rezopole a engagé des discussions avec l'association France IX en vue de fusionner leur activité. France IX exploite des nœuds d'échanges internet très importants au niveau national, voire européen, installé historiquement à Paris puis plus récemment à Marseille. Son approche est identique à celle de Rezopole, à savoir garantir l'accès de manière neutre au maximum d'acteurs de l'internet. France IX cherche à présent à s'implanter dans d'autres villes en France. Il regroupe plus de 400 membres dont des acteurs internationaux majeurs comme les GAFAM, Alibaba, Netflix, Sony, etc. Son statut est celui d'une association loi 1901 à laquelle est adossée la société par actions simplifiée unipersonnelle France IX Services dont l'actionnaire unique est l'association. L'association France IX assure la gouvernance et sa société France IX Services assure l'exploitation des IXP. France IX se concentre avant tout sur le cœur de métier des IXP, la technique et l'interconnexion entre opérateurs et géants du numérique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la fusion, par voie d'absorption de Rezopole par France IX, est devenue opérationnelle. La fusion a été approuvée par 95 % des membres de France IX et 94 % des membres de Rezopole. Cette fusion s'inscrit dans la volonté de France IX d'étendre son activité en région en s'appuyant sur l'expertise acquise par Rezopole et notamment l'animation et le développement de la filière des télécoms et de l'internet mais aussi différents programmes de formation sur les territoires. Philippe Duby, ancien président de Rezopole, est à présent membre du conseil d'administration de France IX. France IX a repris l'ensemble du personnel et les services développés précédemment par Rezopole et souhaite poursuivre le développement des services sur le territoire métropolitain. France IX a d'ailleurs créé un établissement secondaire, France Services IX Lyon, localisé dans les anciens locaux de Rezopole.

## II - Objectifs

La Métropole développe une stratégie globale pour l'aménagement numérique de son territoire. Celle-ci a fait l'objet d'une délibération n° 2012-3307 du Conseil du 8 octobre 2012 et elle s'appuie en particulier sur :

- le déploiement de réseaux en fibre optique mutualisée à l'initiative des opérateurs privés (Orange, SFR, Free) pour desservir les logements (réseaux dits FttH pour "fibre jusqu'au logement"), dont les cibles sont les habitants et les micro-activités situées dans le résidentiel,
- le déploiement du réseau d'initiative publique la fibre Grand Lyon mis en œuvre en délégation de service public pour pallier l'insuffisance des offres très haut débit dédiées aux activités professionnelles : établissements publics, très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire et grands comptes.

La présence de nœuds d'échanges internet de proximité est complémentaire des réseaux à très haut débit. En effet, le trafic internet se concentre sur quelques points mondiaux. Sans IXP au niveau local, les échanges d'informations remonteraient vers des niveaux supérieurs, national (Paris) mais le plus souvent européen (Londres, Amsterdam, Frankfurt) voire international (New-York). Cette concentration capte l'implantation des serveurs et des centres de décisions des entreprises. Un IXP en local participe à maintenir et à créer des activités liées aux numériques et aux télécoms et plus globalement aux ressources humaines associées, sur notre territoire.

LyonIX, en tant que nœud d'échanges des flux internet implanté en local, permet aux opérateurs, aux sociétés de services et d'applications *Web*, aux grands comptes et aux collectivités :

- d'échanger gratuitement leur trafic internet (accord de *peering* (échange entre pairs) entre acteurs),
- d'acheter et vendre des capacités de réseaux de communications électroniques. Les TPE, les PME et les particuliers bénéficient de l'IXP par l'intermédiaire de leur fournisseur d'accès à internet (place de marché de transit internet).

La neutralité du gestionnaire de l'IXP est fondamentale pour créer les conditions d'échanges et de place de marchés entre les acteurs. À défaut, si un IXP est géré par un fournisseur de service télécoms, les autres opérateurs ne souhaiteront pas procéder à des échanges. France IX, comme précédemment Rezopole, garantit cette neutralité.

Le trafic, passant par LyonIX, a été multiplié par 2,5 ces 2 dernières années, pour atteindre une moyenne de 2,09 Po/Pétaoctet par semaine échangés localement (1 Po est égal à 1 000 000 Gigaoctets). Un IXP en local améliore la performance des échanges internet entre les utilisateurs. Ses bénéfices sont multiples :

- l'optimisation de la bande passante : les échanges extra locaux voient leur performance accrue en étant en partie délestés des échanges locaux. En outre, le trafic local restant en local, cela réduit le risque de pannes,
- l'optimisation de la latence : c'est-à-dire le temps de parcours des données qui est sensiblement amélioré par l'échange des flux en local,
- l'optimisation du coût : en effet, quand deux entités ont besoin d'échanger du trafic entre leurs réseaux, elles disposent de 2 options, utiliser soit le transit, soit le *peering*. Le transit nécessite que le trafic des opérateurs circule au travers d'un ou plusieurs opérateurs de transit intermédiaires dont le service est payant. Le *peering* est gratuit et permet d'échanger directement les flux, sans ces intermédiaires payants,
- la plus faible dépendance vis-à-vis des principales infrastructures localisées dans quelques *datacenters* parisiens qui centralisent la majeure partie du trafic internet français.

Les bénéficiaires directs et indirects sont nombreux pour le territoire. Ils concernent :

- le développement de la filière numérique, dont les entreprises bénéficient d'une plateforme de communications électroniques performante favorisant le développement de leur activité localement (activité d'hébergement, de serveurs, de maintenance),
- le développement économique local, avec l'émergence d'une place de marché pour les services de communications électroniques, qui stimule la concurrence, rend accessible des services qui ne seraient pas disponibles localement et développe la création de nouvelles offres à tarifs compétitifs.

### **III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan**

Par arrêté n° 2020-06-08-R-0403 du 8 juin 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 65 000 € et une subvention d'investissement de 70 616 € au profit de l'association Rezopole pour son précédent plan d'actions et programme d'équipement ayant porté sur :

#### **1° - La poursuite de l'exploitation technique et commerciale des services fournis à partir des points de présence LyonIX**

Les points de présence LyonIX sont les suivants :

- LyonIX 1 au campus de la Doua à Villeurbanne,
- LyonIX 2 au *Netcenter* de SFR à Vénissieux,
- LyonIX 3 au *datacenter* DCforData à Limonest,
- LyonIX 4 et 5 aux aéroports de Bron et de Lyon-Saint Exupéry,
- LyonIX 6 au *datacenter* DCforRock à Lyon 8ème,
- LyonIX 7 au *datacenter* Hostelyon à Lyon 7ème.

Les services de LyonIX sont assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec un taux de disponibilité supérieur à 99 %.

#### **2° - La finalisation du raccordement en fibre optique en propre de LyonIX 2 et LyonIX 3**

Ce raccordement en fibre optique en propre de LyonIX 2 et LyonIX 3 permet de délivrer des services jusqu'à 100 gigabits par seconde et ainsi répondre aux demandes croissantes de connectivités très haut débit de ses membres. Ce faisant les 3 principaux nœuds d'échange LyonIX 1, 2 et 3 sont à présent interconnectés par des liaisons fibres optiques sécurisées.

#### **3° - L'amélioration de la qualité des relations entre les utilisateurs des infrastructures IXP**

Cela passe par le biais d'enquêtes de satisfaction et la publication de l'annuaire Rezolink des acteurs des télécoms et de l'internet.

#### **4° - La participation et l'organisation d'événements d'animation de la filière télécoms**

Malgré le contexte sanitaire difficile, plusieurs événements d'animation de la filière télécoms ont été organisés (rencontre entre les acteurs de la filière télécom, animation de groupes d'utilisateurs, etc.) tels que :

- les Apérezo, une manifestation en 2020, qui réunissent les acteurs de la filière télécom avec plus de 100 participants à chaque édition,
- les RezoGirls, une manifestation en 2020, qui ont pour objectif de fédérer davantage la filière au féminin au travers de conférences et débats,
- les IXPloration, une manifestation en présentiel à Lyon et 3 en distanciels, qui permettent de favoriser l'acculturation autour des opportunités permises par les nœuds d'échange internet.

LyonIX est à ce jour interconnecté à d'autres nœuds d'échanges internet :

- en Auvergne-Rhône-Alpes, les IXP de Grenoble, Clermont et Annecy sont interconnectés avec Lyon,
- en France, LyonIX est interconnecté avec Sfinx, France IX, FR-IX, Equinix (Paris), ToulIX (Toulouse), APIX (Aix-en-Provence) et LillIX (Lille),
- à l'étranger, des interconnexions sont réalisées avec Top-IX (Turin, Italie), CIXP (Genève, Suisse), SwissIX (Zurich, Bâle et Bern, Suisse), Net-IX (Sofia, Bulgarie) et LONAP (Londres, Grande-Bretagne) permettant aux participants d'échanger du trafic internet.

#### IV - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel

France IX reprend l'ensemble des activités de Rezopole sur le périmètre de la Métropole. L'année 2021 est une année de continuité afin de consolider fonctionnellement l'absorption (convergence du catalogue de services notamment). Le programme d'actions visé pour 2021 porte sur les axes suivants :

- l'exploitation technique et le développement commercial des nœuds d'échanges locaux LyonIX : maintenance et supervision des équipements en vue de garantir la qualité et la disponibilité des services pour répondre aux attentes des utilisateurs, la promotion auprès des acteurs économiques qui pourraient avoir un intérêt à être présent sur LyonIX,

- les enquêtes qualité sur les relations entre les utilisateurs des infrastructures IXP afin de mesurer la satisfaction et les attentes des acteurs, la publication de l'annuaire Rezolink 2021 des acteurs des télécoms et de l'internet,

- l'animation de la filière télécoms et de l'internet à travers des événements visant à valoriser et développer la croissance des IXP du territoire métropolitain. Il s'agit d'événements mis en place par France IX mais aussi de la participation de France IX à des manifestations de type salons professionnels permettant de promouvoir LyonIX (3 Apérezo, 2 RezoGirls, etc.).

#### V - Budget prévisionnel 2021

Le budget prévisionnel en fonctionnement de France IX est évalué à 6 515 000 € dont 937 208 € pour les activités réalisés sur le périmètre de la Métropole tels que détaillés ci-dessous.

Dépenses	Total France IX Services en €	Dont France IX Lyon en €	Recettes	Total France IX Services en €	Dont France IX Lyon en €
hébergement, liaisons, support télécoms	1 815 000	313 000	Métropole	-	65 000
frais : locaux, comptabilité	880 000	87 919			
ressources humaines	3 570 000	506 648	France IX Services (chiffres d'affaires)	6 780 000	872 208
animation de la filière télécoms, internet	250 000	29 641			
<b>Total</b>	<b>6 515 000</b>	<b>937 208</b>	<b>Total</b>	<b>6 780 000</b>	<b>937 208</b>

Le plan d'actions 2021 projeté par France IX sur le périmètre de la Métropole est détaillé ci-dessous :

	Coûts internes jour-homme en €	Charges externes en €	Total en €	Subvention Métropole
gestion technique de LyonIX	379 400	313 000	692 400	53 000
communication en direction de la filière technologies de l'information et de la communication	21 680	9 391	31 071	3 000
organisation et participation à des	76 964	20 250	97 214	9 000
<b>Total</b>	<b>478 044</b>	<b>342 641</b>	<b>820 685</b>	<b>65 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer à France IX Services une subvention de fonctionnement de 65 000 € pour son programme d'actions 2021.

S'ajoute à cette subvention, une subvention en nature correspondant à la valorisation de la mise à disposition, par la Métropole, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 m pour un montant de l'ordre de 17 700 €.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans la convention de subvention faisant l'objet de la présente délibération.

Elles sont allouées sur la base du régime dit *de minimis*, règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis*, tel que modifié par le règlement (UE) de la Commission du 2 juillet 2020, publié au journal officiel de l'Union Européenne le 7 Juillet 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve

a) - le soutien au plan d'action 2021 de France IX Services sur le territoire métropolitain,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € au profit de France IX Services dans le cadre de son plan d'actions 2021,

c) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 17 700 € au profit de France IX Services dans le cadre de la valorisation de la mise à disposition par la Métropole, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 m,

d) - la convention à passer entre la Métropole et France IX Services définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 65 000€, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-265006-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---